

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 19 (1931)

**Heft:** 368

**Artikel:** De-ci, de-là...

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-260438>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Déception

### La votation fédérale du 6 décembre

Bien que sachant que nombre de nos lecteurs se trouvent dans la majorité qui aura applaudie au rejet de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, nous avons trop fortement ressenti ce triste résultat pour ne pas rapporter ici l'écho de notre déception.

Nous ne pensons point en écrivant ceci aux partisans de théories économiques ou financières qui ne sont pas les nôtres et qui, en vertu de ces théories ont fait campagne contre la loi, car toute conviction étudiée a droit à notre respect, et nous sommes seulement surprise de l'écho que ces théories ont fini par éveiller en Suisse allemande et de l'appui que leur ont donné nos Confédérés en votant négativement. Mais nous pensons beaucoup, sans que l'on puisse nous taxer pour cela de sentimentalité, aux vieillards des deux sexes aux yeux desquels on avait depuis si longtemps fait miroiter la promesse de cette assurance, maintenant brutalement érouvée et dont l'exécution est remise en question jusqu'à quand?... car nous ne pouvons considérer sous le même angle les secours d'assistance que veulent distribuer les auteurs de l'initiative aux vieillards nécessiteux. Nous pensons aux veuves, dont la loi Schultess se préoccupait avec compréhension, nous pensons aux orphelins, et à la date, éloignée de combien de décades?... à laquelle pourra être mise en chantier une nouvelle loi les concernant. Et nous pensons surtout à l'imprévoyance et à l'égoïsme auxquels il a été forcément fait appel des jeunes, qui ne voulaient pas payer dès maintenant pour des vieux, sans songer au jour où ils seront vieux eux-mêmes et nous nous disons que, sans doute, multiplié par milliers, ce raisonnement qui nous a été formulé est à la base du rejet de la loi, plus que toutes les théories anti-économiques ou les calculs financiers: « Je ne veux pas payer dix-huit francs, que ma femme paye douze francs chaque année pour que l'an prochain, mon voisin qui aura alors 65 ans touche deux cents francs sans travailler!... »

Alors... la conclusion n'est pas gaie.

E. Gd.

## Carrières féminines

### La Pharmacienne (Suite et fin.)<sup>1</sup>

En Suisse, le nombre des pharmacies est d'environ 600. La plupart ont un assistant, et les plus importantes, dans les grandes villes, en occupent souvent plusieurs. Il est à remarquer que les assistantes non diplômées sont plus demandées que les assistants diplômés, ceux-ci ayant droit, comme de juste, à une rémunération plus élevée. Lorsque le personnel suisse fait défaut, on engage des assistants étrangers n'ayant pas subi les examens suisses.

Les places de gérant ne sont pas très nombreuses, les pharmacies à céder étant en général rapidement reprises par des pharmaciens diplômés. De même, les postes de pharmacien d'hôpital.

<sup>1</sup> Voir le numéro précédent du *Mouvement*.

## Les femmes et le théâtre

### Le « Saut du Diable » à la Comédie de Genève

Les femmes, qui se sont gagné de si beaux titres de gloire comme romancières, poètes, critiques d'art ou de littérature, historiennes ou essayistes, se sont bien plus rarement jusqu'ici attaquées au théâtre. Aussi devons-nous remercier la Comédie de Genève de nous avoir donné l'occasion d'entendre l'autre soir le *Saut du Diable*, pièce en trois actes de Mme Henriette Charasson.

Mme Charasson n'est pas une inconnue pour nos lecteurs, car, Lycéenne convaincue, elle a donné à plusieurs reprises, sous les auspices de ces Clubs, des conférences dans nos principales villes romandes, dont notre collaboratrice, Mme Vuillomenet-Challandes a rendu compte ici même en y ajoutant le récit d'une fort intéressante interview de Mme Charasson<sup>1</sup>. Celle-ci, collaboratrice de plusieurs revues littéraires françaises, a publié d'autre part des volumes de poésie chantant surtout l'amour maternel et l'amour du foyer et quelques ouvrages en prose, l'un notamment consacré à Georges de Porto-Riche, etc. Et ses qualités distinctives de goût, de sentiment, de grâce délicate, nous les avons retrouvées avec plaisir dans le *Saut du Diable*, dont le dialogue est aigre et spirituel, le comique fin et de bon aloi, la langue élégante, et le marivaudage joliment accommodé aux temps modernes et appuyé sur des observations justes et vraies. Un spectacle

fort agréable, qui délassé et change des brutalités à la mode chez certains auteurs de la scène contemporaine.

La critique il est vrai, a reproché à Mme Charasson ses inexpériences en matière de théâtre, d'autant plus malicieusement qu'elle-même avait très sévèrement jugé Porto-Riche. Nous lui reprocherons, nous, bien plutôt sa donnée un peu banale (les deux amies épriées du même homme) et sa préférence pour le type de femme, bien désuet de nos jours (heureusement!), qui se soumet à son sort, se résigne à sa solitude, refuse la lutte et subit les événements sentimentaux de sa vie avec la même passivité que la fleur qui penche sa corolle sous l'averse. Nos sympathies vont bien davantage au type de Lucie, l'autre héroïne, active, indépendante, décidante par elle-même, et dont l'amour pour son fiancé se colore délicatement d'un sentiment quasi maternel très joliment observé. Mais ainsi sont, les hommes que c'est à la femme soumise et sentimentale que va l'amour de Léon, et que, si son cœur balance entre Isabelle et Lucie, c'est surtout parce que cette dernière lui apporte en dot une belle fortune, alors qu'Isabelle gagne sa vie! Hélas! ceci n'est point très relevé, et si, à la sortie, une spectatrice féministe nous disait, en parlant d'Isabelle, « que des femmes comme cela on n'en fait plus », nous espérions que, du côté masculin, on aura relevé aussi que des hommes comme ce héros de Mme Charasson, « il n'en faut plus! »

J. GUEYBAUD.

<sup>1</sup> Voir le *Mouvement*, Nos 320 et 321.

et de pharmacien cantonal sont en nombre très limité. En revanche, nous l'avons déjà dit, les offres d'emploi dans l'industrie chimico-pharmaceutique se font de plus en plus fréquentes. Mais ce débouché est, pour le moment du moins, presque exclusivement réservé aux hommes.

Pour s'établir à son compte comme pharmacien, il faut disposer d'une somme importante: 50.000 à 60.000 francs pour la reprise d'une pharmacie, et environ 30.000 francs pour l'ouverture d'une nouvelle officine. Notons que le nombre des pharmacies existantes suffit amplement aux besoins de la population.

Les appointements des assistants-pharmacien et des pharmaciens diplômés sont relativement modiques. Les assistants non diplômés reçoivent de 350 à 450 francs par mois; les pharmaciens diplômés travaillant comme assistants sont payés de 5 à 600 francs par mois, selon leur âge, leur expérience, leur connaissance des langues et l'importance de la pharmacie. Les places de gérant sont le plus souvent un peu plus lucratives. Les pharmaciens d'hôpitaux et les pharmaciens cantonaux reçoivent les mêmes émoluments, excepté dans quelques places mieux rétribuées que d'autres. Dans l'industrie chimico-pharmaceutique, les appointements sont aussi sensiblement plus élevés. En principe, les pharmaciens et les pharmaciennes touchent des traitements identiques. Il va de soi que ces chiffres subissent une réduction dans certaines circonstances, comme, par exemple, l'exemption du travail de nuit, ou la moindre durée de la journée de travail.

La journée de travail des assistants en pharmacie est en général longue: elle varie, du reste, avec les conditions locales. Dans les villes, le nombre des heures de travail est de 9 à 10. Partout, en outre, il est prévu un roulement pour le service de nuit et du dimanche. Par ailleurs, l'assistant a droit à une après-midi de liberté par semaine.

Les perspectives économiques de la profession de pharmacien sont pour le moment plutôt favorables relativement à la possibilité de pouvoir rapidement gagner sa vie. Seulement le maximum des appointements des assistants ne s'élève jamais très haut, et le pharmacien diplômé sans fortune n'a que peu de chances d'arriver à s'établir à son compte. Ceux qui accèdent à des postes officiels, peu nombreux, ou qui travaillent dans l'industrie chimico-pharmaceutique, parviennent à se créer une situation nettement meilleure.

Ce qui précède fait comprendre pourquoi la profession d'assistant en pharmacie est de plus en plus exercée par des femmes. Elles y trouvent une situation satisfaisante et des promesses d'avenir. En cas de besoin, elles peuvent d'ailleurs trouver à gagner leur vie dans cette carrière après cinq semestres d'études seulement. Comme leurs collègues masculins, les pharmaciennes diplômées ont la faculté de se créer une situation indépendante. Ni dans le public, ni chez les pharmaciens, n'existe de préjugés contre l'assistante en pharmacie ou contre la pharmacienne établie à son compte.

Les pharmaciens et les pharmaciennes diplômées sont groupés en une association: l'Association des pharmaciens suisses.

(Communiqué par l'Association suisse des Femmes universitaires.)

Reproduction en extenso seulement, et avec indication des sources.

## De-ci, De-là...

### Vacances pour mères de famille.

Le Comité genevois des Vacances pour mères de famille est heureux de témoigner sa reconnaissance à ses généreux souscripteurs. Grâce à eux, 67 mères de famille (57 suisses, 10 étrangères) ont bénéficié des vacances pendant l'été 1931. Elles ont été chercher un repos nécessaire, soit dans les villages du pied du Jura, soit à Vennes, Chardonne, ou au lac de Bret.

Parmi elles, nous remarquons que 24 femmes étaient veuves ou abandonnées par leur mari assumant seule la charge du ménage et l'éducation des enfants.

### Les voyages forment la jeunesse.

« Jean-Jaques aime ton pays », disait le père de Rousseau au futur auteur des *Confessions*. Pour l'aimer, il faut le connaître. C'est ce que pensent les milliers de jeunes gens et de jeunes filles qui font au pied, sac au dos, de grandes randonnées, par monts et par vaux. Pour faciliter ces excursions, plus de 170 refuges ont été installés ces dernières années par l'Association des logis pour jeunes excursionnistes. Le prix de ces hôtelleries est très modeste. Les jeunes voyageurs font eux-mêmes leurs repas et comme confort, ils demandent seulement que la paillasse ne soit pas trop plate. L'une de ces auberges pour jeunes a hébergé 23.587 excursionnistes en 1930. Aucune boisson alcoolique n'est autorisée. En Suisse romande, où cet intéressant mouvement est presque inconnu, le Mouvement de la jeunesse suisse romande a décidé de s'y intéresser.

### Un nouveau poste d'assistante sociale.

Le Département vaudois de l'intérieur a créé près d'Asile d'aliénés de Cery un poste d'assistante sociale chargée de la liaison entre les malades, les convalescents et leurs familles. L'as-

sistance s'occupera aussi du placement des malades guéris ou améliorés.

### Bravo, Zurich!

Le Canton de Zurich vient d'adopter un nouveau règlement sur l'hygiène de l'habitation de l'inspecteur du logement. Le règlement fixe les exigences minimum auxquelles les habitations doivent satisfaire pour être qualifiées salubres.

Peu après, était adoptée une nouvelle loi rendant obligatoire l'enseignement ménager pour toutes les jeunes filles de 16 à 18 ans. L'horaire est établi de façon à permettre aux ouvrières et employées de combiner les cours avec leur travail professionnel. Actuellement, seuls les cantons de Fribourg, Berne, Vaud et Valais ont rendu l'enseignement ménager obligatoire.

### Pour celles qui voyagent...

Signaleons l'existence à Madrid du « Foyer-Résidence » pour dames et jeunes filles désirant étudier l'espagnol ou résider à Madrid pendant quelques temps (pour les étrangères les classes d'espagnol sont gratuites).

Fondé, dans son hôtel particulier, par la Vicomtesse de San Enrique, dont l'activité bienfaisante en faveur du féminisme, est bien connue, ce Foyer offre à ses hôtes un agréable séjour et de nombreuses facilités pour les études qu'elles désirent suivre.

Les prix (comportant la nourriture, le blanchisage et repassage — salle de bain et douche — usage de la bibliothèque, leçons de langue espagnole) sont: en première classe, 360 pesetas par mois; en deuxième classe 250; et en troisième classe 200. La nourriture est la même pour les trois classes, les chambres sont très belles et hygiéniques. Des excursions d'art historique sont organisées tous les mois, ainsi que des conférences.

## Les journées d'étude pour "la sauvegarde des intérêts économiques de la famille"

Deux journées de travail intense ont réuni dans l'Aula de l'Université de Zurich, les 21 et 22 novembre dernier, un public nombreux et compétent pour étudier sous divers aspects une question brûlante: la protection de la famille. Quatre à cinq cents personnes, parmi lesquelles des représentants des autorités fédérales, cantonales et communales, avaient répondu à l'invitation de l'Association suisse de politique sociale, qui organisait ces journées en collaboration avec une cinquantaine de grandes associations suisses, masculines, féminines et mixtes. Les femmes, cela va sans dire, étaient très nombreuses dans l'auditoire. Sous la présidence experte et aimable de M. Schopfer, Conseiller aux Etats (Soleure), l'Assemblée n'entendit pas moins de 20 rapports, suivis ou non de discussion. Nous n'hésitons pas à dire que moins eût été mieux, pour pouvoir approfondir les questions vraiment controversées, et en laissant de côté les mesures connues et reconnues par tout le monde qui sont à la base d'une vie de famille normale.

Un premier groupe de conférences nous mit au courant de faits indiscutables, montrant les difficultés d'ordres moral et économique contre

lesquelles se débat la famille d'aujourd'hui: tableau statistique tout d'abord présenté par M. le prof. Grossmann, qui prouve que le désir de fonder un foyer est légèrement en baisse en Suisse, que le taux des naissances a baissé de moitié pendant les 60 dernières années, déficit toutefois corrigé en partie par une forte diminution de la mortalité infantile; puis rapport très documenté de Mme Hausknec (St-Gall) — duquel le président eut devoir relever la solide composition logique, spécialement réjouissante parce que venant d'une femme (!) — sur les conséquences de notre situation économique sur la tenue du ménage et sur les moyens de faire face aux difficultés nouvelles. On nous dépeignit ensuite la tragédie des familles dissoûtes, les souffrances matérielles et morales des familles de chômeurs, et enfin il fut traité des devoirs des adolescents qui gagnent leur vie et qui, ou bien participent encore à la vie de famille, ou au contraire font l'expérience de la vie de célibataires, dangereuse à tous égards pour leur développement.

Les rapports de la troisième partie ne susciteront non plus aucune opposition, faute de temps d'une part, faute d'opinions divergentes de l'autre. Traitant de la sauvegarde des intérêts économiques de la famille en ce qui concerne la réduction des dépenses, MM. Klöti (Zurich) et Freymond (Lausanne) développèrent le problème im-

## A travers les Expositions féminines

### Exposition de Mireille Junod à Lausanne

Cet ensemble de porcelaines, exposées par Mme Junod au Lycée de Lausanne, représente, à côté d'un labeur considérable, un grand progrès réalisé depuis ses premières expositions d'il y a deux et trois ans. Dans cet art délicat et bien féminin de la porcelaine décorée, où l'on se contente si souvent d'adroites et patientes imitations, Mme Junod affirme une invention personnelle. Ses affectations outre-Atlantiques, elle s'adapte au style moderne avec une sobriété de lignes, un sens de la couleur et une fermeté de touche qui font, de la plupart de ses œuvres, de vrais bijoux d'art. Cependant elle s'efforce, avec raison, d'en faire des objets utilisables, et son imagination s'est exercée, avec succès, sur tout un assortiment de tasses à thé et à café plus séduisantes les unes que les autres et dignes des meilleurs nectars. Ses vases à fleurs sont exquis, l'un surtout, gris, or et noir, et l'autre, à fond turquoise, semé d'un motif or. Une lampe, fragile sans doute, mais bien composée, est d'une parfaite élégance. On peut mentionner aussi des calices de verre finement décorés.

Deux vitrines réservées aux travaux d'élèves renferment des objets ravissants et font honneur à la classe de Mme Junod.

Cette exposition sera close quand paraîtront ces lignes trop tardives; mais l'atelier de Mme Junod demeure; nul doute qu'elle y travaille assidûment et nous prépare des surprises nouvelles.

M. L. B.

## Livres reçus

*Le titre général, sous lequel paraissaient jusqu'à présent les comptes rendus d'ouvrages nouveaux envoyés à notre Rédaction en service de presse sans que nous puissions faire un choix, ayant, parfois, été prétexte à confusion pour quelques lectrices, est sous le titre qui figure plus haut que nous publions désormais les comptes rendus de cet ordre des publications que nous recevons. Les ouvrages de date plus ancienne dont notre collaboratrice, La Fureteuse, veut bien nous fournir des listes, seront indiqués sous la rubrique Que lisons-nous? (Réd.)*

### QUESTIONS PÉDAGOGIQUES

*Bureau international d'éducation: L'éducation en Pologne. Série de monographies nationales, 1931. Prix: 6 fr. (44, rue des Marchais, Genève).*

Le Pologne s'est trouvée, après la restauration de son indépendance, devant une tâche très compliquée à cause des 3 systèmes d'éducation différents des anciens territoires polonais attribués autrefois à la Russie, à l'Allemagne et à l'Autriche, et où était supprimé avec une rigueur plus ou moins aboutie tout enseignement en langue polonaise. Le premier devoir fut donc d'introduire le polonais comme langue officielle dans toutes les écoles fréquentées par des enfants polonais. Le recrutement de maîtres d'école qualifiés et capables de donner l'enseignement en polonais fut long et difficile.

Il fallut aussi élaborer un régime scolaire nouveau pour remplacer les trois régimes étrangers et mettre sur pied ses programmes, ce qui ne se fit pas en un jour. Sous l'influence d'excelents pédagogues polonais, les principes servant